

EPIC Tourisme Mellois En Poitou
Extrait du registre des délibérations

Préfecture des Deux-Sèvres

30 JAN. 2023

Comité de direction
16 janvier 2023

Date de convocation : 10/01/2023	Présents : 10
Nombre de membres en exercice : 15	Représentés : 1
Quorum (présents) : 8	Votants : 11

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier, à dix-huit heures, en application de l'article R. 133-6 du code du tourisme, le comité de direction, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion à l'office de tourisme à Melle, sous la présidence de Monsieur Nicolas RAGOT, président.

Etaient présents et absents :

Membres titulaires	Présent	Représenté par	Exc	Abs	Membres suppléants	Présent	Exc	Abs
Collège des élus								
ARCHIMBAUD Guénaëlle	x				BARRÉ Daniel			x
BALLAND Cyril			x		BERTHONNEAU Frédéric			x
BINET Frédérique	x				CHARPENTIER Patrick		x	
BLANCHET Philippe		RAGOT N			GRIFFAULT Sylvain		x	
BRILLAUD Chantal	x				MORIN Patrick			x
BRUNET Sylvie				x				
KOHLER Marie			x					
RAGOT Nicolas	x							
SUIRE Cathy	x							
Collège des professionnels								
CAILLON Eric	x				CASSINI Christine		x	
VILLENEUVE Véronique	x				GOODLIFFE Tess			x
WESCHAMBRE Raphaël	x				PINEAU Annick		x	
					VRIGNAULT Sylvie		x	
QUINTARD-MELOUKI Jacqueline	x				PIERRE Patrick		x	
ROMANO Guillaume	x							
FREREBEAU Christophe				x	BEDON Christine	x		

D2023_01_16-9 - Complémentaire santé, prévoyance et retraite complémentaire pour les salariés de l'EPIC

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération D2022_10_05-6 du 14/12/2022 relative à la convention de mandat de gestion provisoire entre l'EPIC et l'association pour la période de transition octobre – décembre 2022 qui précise à « l'article 2 - Obligations de L'EPIC - qu'à la date du 01/01/2023, L'EPIC reprendra les biens et moyens de l'association (dont la dissolution est programmée le 31/12/2022) pour assumer pleinement les missions d'office de tourisme »,

Vu la délibération D2022_12_14-8 du 14/12/2022 relative au transfert des contrats des salariés de l'association à l'EPIC au 01/01/2023 qui précise que les salariés de l'association Office de tourisme du Pays Mellois, en contrat à durée indéterminée au 31/12/2022, sont transférés à l'EPIC à compter du 01/01/2023, et que leur contrat de travail est transféré en l'état, sur un contrat de droit privé, et sur la base de la convention collective n° 3175 (IDCC 1909) des organismes de tourisme qu'appliquera l'EPIC.

Le président rappelle que, conformément au décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent. Sont éligibles, au titre des risques santé et / ou prévoyance, les contrats et règlements répondant à des critères sociaux de solidarité proposés par des mutuelles, des institutions de prévoyance et des

entreprises d'assurance légalement établies en France.

Monsieur le Président rappelle également que l'office de tourisme associatif a contractualisé avec :

- Générali pour la complémentaire santé (avec une participation de l'employeur à hauteur de 50 % du coût de la cotisation),
- Klésia Prévoyance pour la prévoyance collective,
- Klésia Agirc-arrco pour la retraite complémentaire.

Le comité de direction, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- le transfert de l'ensemble des contrats précités à l'EPIC :
 - Générali pour la complémentaire santé, avec participation de l'employeur à hauteur de 50 % du coût de la cotisation (sur le taux isolé),
 - Klésia Prévoyance pour le contrat d'assurance prévoyance collective,
 - Klésia Agirc-Arrco pour le régime de retraite complémentaire,
- d'autoriser le directeur à signer les contrats ou avenants relatifs à ces transferts, ainsi que tout document afférent.

Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme.

Le président,

Nicolas RAGOT.

Office de Tourisme du Pays Mellois
2 Place Sujault
17300 MELLE
Tél : 05 49 29 15 10
o.t.m@paysmellois.org
www.paysmellois.org